

Extrait n° 2024-96

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 novembre 2024

II - Approbation de la création d'un poste supplémentaire de Chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH) au titre de l'année 2024

VU l'avis du Comité Social d'Administration en date du 4 novembre 2024,

Dans le cadre de la campagne d'emplois 2024, 5 postes de CCU-AH (également intitulés CCA-AHU – Chefs de Clinique Assistant / Assistant Hospitalo Universitaire) ont été créés, portant le nombre total de postes de CCU-AH à 14.

Au vu de la montée en puissance du département de formation médicale et afin de répondre aux besoins immédiats, il est proposé la création d'un poste supplémentaire venant ainsi compléter les recrutements de 14 CCU-AH.

Le Conseil d'administration approuve la création d'un poste supplémentaire de Chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH) au titre de l'année 2024.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	22
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 21/11/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.